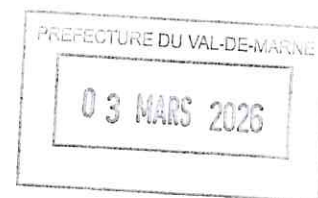




VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Point n°3 : Adoption du règlement intérieur de l'EHPAD Joseph GUITTARD

L'an deux mille vingt-six, le 19 du mois de février à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présent(e)s :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Sabrina ABCHICHE
Madame Geneviève CARPE
Madame Josiane ALIX
Madame Asma ASHRAF
Madame Nicole LEANDRI
Madame Marie-Hélène FORHAN
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER

Représentée :

Madame Sophie AMAR donne pouvoir à Madame MUSSOTTE-GUEDJ

Excusés :

Madame Sophie AMAR
Madame Mylène BENOLIEL
Monsieur Gheorge NUNU

Absent :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 13 février 2026

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 19/02/2026

Délibération N°2026-03

Objet : Adoption du règlement intérieur à destination des agents de l'EHPAD Joseph GUITTARD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.311.7, L.312-1 et R.311-5 à R.311-37 ;

Vu le Code du Travail, notamment les articles L.4121.1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD en date du 11 décembre 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 janvier 2026,

Considérant la nécessité de mettre en place un règlement intérieur à destination des agents de l'EHPAD Joseph GUITTARD ;

DELIBERE,

ARTICLE 1 : Le règlement intérieur à destination des agents de l'EHPAD Joseph GUITTARD est adopté.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Adopté à l'unanimité

Laurent JEANNE

